

Article

« La politique extérieure canadienne vue de l'Europe. Fin de siècle pour les rapports canado-européens ? »

Jens U. Hettmann

Études internationales, vol. 27, n° 2, 1996, p. 303-323.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/703598ar>

DOI: 10.7202/703598ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

La politique extérieure canadienne vue de l'Europe Fin de siècle pour les rapports canado-européens ?

Jens-U. HETTMANN*

ABSTRACT — *An European View on Canadian Foreign Policy: Canada-Europe Relations at a Century's End?*

Moving towards the end of the twentieth century, relations between Canada and Europe are not exempt of changes which concern practically all of the issues and contain a number of risks that can potentially provoke or aggravate conflicts between these two long-time partners. If relations between them can be seen on the one hand as "extraordinary" because of their sharing of common values and objectives, they can also be considered as "ordinary" inasmuch that both do not seem oblivious to resort to geo-economic violent measures. This paper will examine the nature of Euro-Canadian relations and their recent orientations and identify some of the factors underlying their evolution in order to assess whether these special relationships will be maintained as well as their capacity to influence world events.

Vers la fin du xx^e siècle, les relations entre l'Europe et le Canada ne font pas exception à la règle générale et se trouvent en période de mutation. Ces changements touchent tous les domaines imaginables et comportent le risque de provoquer ou d'aggraver des conflits. Ils ont des effets sur les rapports canado-européens aussi bien que sur la capacité du Canada et de l'Europe d'agir sur le plan mondial.

À maints égards, la relation entre le Canada et l'Europe est «extraordinaire», notamment à cause des valeurs et des objectifs partagés, mais elle est aussi «ordinaire» dans la mesure où elle ne semble pas être exempte du recours à la violence, notamment au plan des conflits «géo-économiques¹» dont l'objet est le pain quotidien et qui mettent en cause la fameuse «loi» selon laquelle les démocraties ne se font pas la guerre. Mais, mise à part cette considération fondamentale, qu'en est-il des relations canado-européennes? Vers où se dirigent-elles? En vue d'établir un bilan des rapports canado-européens et de tenter de cerner quelques facteurs évolutifs qui risquent

* Jens-U. Hettmann (Fondation Friedrich Ebert) est actuellement en année sabbatique pour terminer ses études doctorales à l'Université de Tübingen. L'auteur désire remercier Louise Cloutier et Philippe Hébert pour leur assistance précieuse en matière de langue.

1. Terme pertinent proposé par David G. HAGLUND dans «Lehren aus dem nord atlantischen Fischereikrieg – Bewährte Partnerschaften bewahren», *Das Parlament*, 12.05.1995, p. 17.

d'exercer une certaine influence sur l'avenir de ces rapports, cette recherche s'attache à traiter les questions suivantes :

1. Comment se justifie le qualificatif «relation privilégiée²», tel qu'attribué par Panayotis Soldatos ?
2. Quelles sont les dynamiques actuelles qui influencent les rapports canado-européens et dans quelles directions s'orienteront chacune des deux entités ?
3. Les perspectives d'avenir : les liens historiques entre le Canada et l'Europe suffiront-ils pour maintenir une relation privilégiée ?
4. Les perspectives mondiales : Vers où évolue la capacité du Canada et de l'Europe d'influencer conjointement l'État du monde ?

L'analyse des rapports entre ces deux acteurs commence par le problème de la définition des deux acteurs. Du fait que le Canada est un pays fédéral avec plusieurs provinces impliquées sur le plan mondial et la tendance du gouvernement fédéral de vouloir être présent dans le monde, surtout là où ses provinces le sont aussi, on ne sait parfois à quel Canada on a affaire. Toutefois, malgré la crise continue d'identité et les frictions incessantes entre les niveaux fédéral et provincial ainsi qu'entre les provinces, le Canada jouit en Europe de l'excellente réputation de «*kinder, gentler nation*³» ou de «*honest broker and bridge builder*⁴», laquelle se démarque nettement de celle des États-Unis considérés plus violents et plus bigots chez eux et plus dominateurs à l'extérieur de leur territoire. Sur le plan de la politique extérieure canadienne, les multiples tentatives de changement d'orientation et de démarcation par rapport aux États-Unis ne sont pas passées inaperçues, et leurs échecs généralisés n'ont pas non plus échappé à l'attention générale. Malgré leurs problèmes intérieurs, les Européens considèrent qu'il y a peu de doute que le Canada soit plus que la somme de ses composantes à la différence de l'Europe qui n'est pas perçue comme telle. Les définitions de l'Europe ne manquent pas et son hétérogénéité se traduit par une pléthore d'acteurs et d'organismes internationaux dans tous les domaines possibles. Devant cette diversité de choix, nous avons opté pour l'Europe intégrée pour trois raisons. D'abord, parce que deux des pays européens à l'origine du Canada en font partie. Puis, parce qu'elle constitue l'acteur le plus dynamique et ambitieux. Enfin, pour une considération normative de notre part, nous croyons que l'état des rapports entre le Canada

2. Panayotis SOLDATOS, «La relation privilégiée Canada-Communautés européennes : un test de diversification», in A.P. DONNEUR et P. SOLDATOS, *Le Canada à l'ère de l'après-guerre froide et des blocs régionaux*, North York, Ont., Captus Press, 1993, p. 17.

3. Terme emprunté de Conrad BLACK, "Canada's Continuing Identity Crises," in *Foreign Affairs*, Vol. 74, n° 2, March/April 1995, p. 102.

4. Emprunté de Andrew FENTON COOPER, "Canada-EC Relations in Comparative Perspective: Promise, Problems and Prospects," in Gretchen MACMILLAN (ed.), *The European Community, Canada and 1992*, Calgary, Alt., The University of Calgary Press, 1991, p. 157.

et l'Union européenne n'est pas aussi reluisant qu'il pourrait l'être – et cela en dépit du discours officiel⁵.

Si le Canada est plus que la somme de ses composantes, cela est moins évident pour l'Union européenne (UE) et *a fortiori* dans le domaine de sa politique extérieure ; constat qui a poussé récemment Knut Pries, un observateur écouté, à titrer son article : « Qui représente ce qui existe à peine ? L'UE à la recherche d'un représentant de sa politique extérieure⁶ ». Bien qu'ancrée dans les traités de Maastricht comme l'un des trois piliers de l'Union européenne, la *Politique Extérieure et de Sécurité Commune* (PESC) n'est pas une véritable politique commune (comme la politique agricole commune par exemple), mais demeure une affaire intergouvernementale avec peu de chances de voir son statut foncièrement modifié lors de la conférence intergouvernementale chargée de revoir les traités de Maastricht en été 1996. Pour répondre donc à la question « Qui ? », et au risque de fournir une réponse simplificatrice, nous considérons dans ce texte le Canada comme le Canada *fédéral* et l'Europe comme l'Union européenne.

Quant à la question « Quoi ? », nous tenterons de répondre aux questions en nous basant sur la typologie des champs politiques proposée par Ernst-Otto-Czempiel : 1) le type de gouvernement, 2) le bien-être économique et 3) la sécurité⁷. Il faudrait également placer les rapports euro-canadiens dans un contexte plus global que le niveau bilatéral afin d'éviter de les rendre insignifiants ou en excluant les rapports à l'échelle mondiale où l'on retrouve des acteurs comme les États-Unis ou les pays du bassin du Pacifique⁸.

La thèse principale de cette recherche est que les rapports canado-européens sont caractérisés par un phénomène qui paraît défier la logique et la loi physique selon lesquelles une chose ne peut à la fois rapetisser et agrandir les écarts entre deux éléments. Nous tenterons donc de démontrer que, malgré la mondialisation des marchés, les autoroutes de données et les vols supersoniques « dans un monde qui rapetisse, l'océan Atlantique a tendance à s'élargir entre le Canada et l'Europe ». Plus précisément, nous argumenterons qu'à moyen et à long terme le lien le plus sûr entre ces deux entités reste la démocratie, tandis qu'en matière de bien-être économique les deux acteurs risquent de s'éloigner davantage suite à leur appartenance à deux camps concurrentiels. En matière de sécurité, la relation canado-européenne restera intacte aussi longtemps que l'OTAN le restera, mais souffrira de deux états de

5. Pour une présentation « idéaliste » des relations Canada-Union européenne, voir notamment, Gouvernement du Canada, Notes pour une allocution de l'Honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères à l'occasion du lancement de la Chaire Jean Monnet à l'Université de Montréal, Montréal 25 avril 1994.

6. Knut PRIES, « Wer verköpert, was es kaum gibt? Die EU sucht nach eineme Vertreter ihrer Aussenpolitik », in *Frankfurter Rundschau*, 20.07.1995.

7. Proposé dans les années 70, Czempiel se sert encore de cette typologie dans son récent ouvrage, Ernst-Otto CZEMPIEL, *Weltpolitik im Umbruch: Das internationale System nach dem Ende des Ost-West-Konflikts*, München, 1993, p. 40.

8. Un tableau relatif au concept de cette recherche se trouve en annexe.

choses : 1) de l'émergence de la politique extérieure et de sécurité commune, qui fera de l'Europe, aux côtés des États-Unis, le deuxième pilier de l'OTAN et 2) la stratégie de régionalisation canadienne sur le continent nord-américain. Étant donné ces tendances contradictoires, il nous apparaît peu probable de voir l'ensemble des liens entre le Canada et l'Europe se renforcer dans un avenir prévisible.

L'étalement de cette thèse dépend nécessairement de l'examen des rapports canado-européens aux niveaux bilatéral et multilatéral. Par niveau bilatéral, nous entendons la capacité des deux acteurs de coopérer et de régler des conflits entre eux et par niveau multilatéral, la capacité conjointe des deux acteurs d'exercer une influence sur le plan mondial. Nous tenterons donc de répondre aux quatre questions en les appliquant successivement à ces trois champs politiques aux niveaux bilatéral et multilatéral.

I – Le type de gouvernement

A — La relation privilégiée

La dimension démocratique constitue un pilier important dans l'évolution des rapports canado-européens. Afin d'y arriver, il a fallu que des soldats canadiens traversent cet océan deux fois en trente ans afin de combattre le totalitarisme et rétablir la démocratie. L'implantation de la démocratie a été une réussite puisque l'Union européenne comprend aujourd'hui les deux pays anciennement enclins à anéantir la démocratie sur le continent européen. Les valeurs associées à la démocratie donnent une légitimité particulière à ces relations et se trouvent au centre de la déclaration sur les relations entre la Communauté européenne et le Canada du 22 novembre 1990, par laquelle les deux acteurs se sont entre autres engagés à «(...) soutenir la démocratie, la règle du droit et faire respecter les droits humains et les libertés individuelles⁹».

B — Les facteurs évolutifs

Comme Héraclite l'avait déjà constaté dans son fameux *Tout coule*, il y a des facteurs dynamiques qui exercent une influence incessante sur le caractère des sociétés, parmi lesquels il faut citer en premier lieu – surtout à l'heure des vagues massives de migration – le développement démographique. Le Canada connaît une dynamique démographique semblable à celle des États-Unis : la partie de la population de descendance européenne diminue par rapport à l'afflux de gens d'autres provenances. Toutefois, il se trouve face à un dilemme presque insoluble. D'un côté, il veut – et c'est son droit légitime – affirmer sa propre identité face à celle des États-Unis. Mais cette identité ne découle

9. Government of Canada, «News Release», Declaration on EC-Canada Relations, Ottawa, 22 novembre 1990.

cependant qu'en partie de la population de souche européenne ; elle demeure tributaire d'une population dont les origines ne sont pas européennes ou elle maintient des liens très faibles avec l'Europe et donc plus intéressée par les relations entre le Canada et leur région d'origine qu'avec l'Europe. Par conséquent, le Canada subira des changements substantiels et verra son caractère européen réduit sensiblement¹⁰. Sur ce plan, le Canada risque de prendre un virage semblable à celui des États-Unis dans les années soixante et soixante-dix, où la position dominante de l'élite de la Nouvelle-Angleterre fut érodée par l'accession croissante de députés du Midwest américain au Congrès. Du côté canadien, cette tendance générale sera renforcée par une perte de son caractère britannique rattaché au *Commonwealth*, dans la mesure où la Grande-Bretagne s'intègre davantage au sein de l'Europe. Malgré l'arrivée de 500,000 immigrants par an provenant de pays au bilan terne en matière de démocratie et de respect des droits de la personne, le caractère démocratique du Canada ne devrait pas être mis en cause principalement pour trois raisons : 1) sa tradition démocratique ; 2) l'absence de mouvements politiques extrémistes locaux et 3) l'absence de mouvements religieux extrémistes malgré l'infiltration pratiquement inévitable de fondamentalistes religieux.

De l'autre côté de l'Atlantique, les caractéristiques des démocraties européennes sont assez variées (par exemple, systèmes de vote majoritaire, proportionnel et mélangé ; système parlementaire versus présidentiel ; pays fédérés, unitaires, républicains et monarchiques) et les traditions démocratiques sont plus ou moins longues. Il ne fait toutefois nul doute – comme pour le Canada – que tous les pays membres de l'UE sont des démocraties stables et durables. Il y a cependant une différence : malgré l'afflux de dizaines de milliers de réfugiés politiques et économiques, la dynamique du changement socioculturel est moindre par rapport au Canada. Premièrement, parce que les pays sont beaucoup plus densément peuplés que le Canada, ce qui expose moins les cultures existantes à changer, et deuxièmement, parce que l'Europe se ferme graduellement à l'immigration. Ainsi, le nouveau gouvernement de la France n'a jamais renoncé à notre connaissance au but «immigration zéro» de l'ex-ministre Charles Pasqua. Le Royaume-Uni a bien su s'esquiver des appels à la solidarité en matière d'accueil de réfugiés de l'ex-Yougoslavie et l'Allemagne fédérale a virtuellement aboli son droit d'asile politique constitutionnel au moment où il était mis à l'épreuve. La future implantation des accords de Schengen augmentera cette tendance. En ce qui concerne les mouvements politiques extrémistes, l'Europe a toute une autre tradition que le Canada et, même aujourd'hui, des partis ouvertement nationalistes réussissent à se faire élire. Pour l'instant, ils ne constituent toutefois pas une menace pour le pouvoir en place et leur popularité semble même décliner.

10. Il y a toutefois des analystes qui rejettent le concept de caractère européen du Canada. Voir à cet égard Kim NOSSAL, «Un pays européen ? L'histoire de l'atlantisme au Canada», in *La politique étrangère canadienne dans un ordre international en mutation*, Québec, Centre québécois de relations internationales, Université Laval, 1991, pp. 131-160.

Quant au processus d'intégration européen, le déficit démocratique est évident et omniprésent. En effet, parmi tous les organes de l'ensemble de l'Europe intégrée, seul le Parlement européen a la légitimité d'être démocratiquement élu mais ses responsabilités demeurent bien restreintes malgré les nouvelles compétences en matière de «co-décision» que lui confère l'article 189b du traité de Maastricht.

C — Les perspectives

En somme, la communauté de valeurs, d'objectifs et de principes des deux acteurs devrait sans doute servir de toile de fond fiable dans l'avenir. Cette affirmation n'exclut cependant pas des ordres du jour différents de part et d'autre. Ainsi, sur le plan intérieur, le Canada a un besoin urgent de restructuration et de réforme afin de répondre aux défis de l'unité nationale qui demeure une condition *sine qua non* à la crédibilité de sa politique extérieure. L'Europe pour sa part a un besoin urgent de combattre son déficit démocratique qui est à l'origine de l'actuel désenchantement populaire. Aussi paraît-il nécessaire d'écarter l'«efficacité» comme aussi bien la «transparence» de l'ordre du jour de la conférence de 1996.

Enfin, même si le dynamisme démographique au sein du Canada risque de le pousser à plus de changement par rapport à l'Europe, ce facteur ne contribuera pas nécessairement à une distanciation croissante entre les deux acteurs.

D — Le Canada, l'Europe et la paix et la démocratie dans le monde

À l'origine de nombreuses mesures favorisant l'établissement de la démocratie à l'échelle internationale, telle la mise sur pied du premier contingent des Casques bleus, le Canada présente un bilan nettement plus impressionnant que l'UE dans ce domaine, même si l'on tient compte de l'intervention individuelle de ses pays membres dans des actions visant à encourager l'éclosion de la démocratie à travers le monde. Dans un cadre multilatéral, notamment à travers l'ONU ou l'OSCE, le Canada et l'Europe intégrée continueront à coopérer dans les domaines de la conception, de l'organisation et de la surveillance d'élections un peu partout dans le monde.

Toutefois, la démocratie et le respect des droits de la personne ne constituent pas la priorité pour l'Europe et le Canada. Les récentes visites du Premier ministre canadien et du chancelier allemand en Chine populaire, afin d'y signer des contrats de plusieurs milliards de dollars, démontrent clairement que le respect des droits de la personne est une fois de plus assujéti aux échanges économiques. Cela nous amène au deuxième secteur : l'économie.

II – Le bien-être économique

A — La relation privilégiée

Dans ce domaine également, le Canada et l'Europe, respectivement un pays et un bloc commerçant, ont adopté les mêmes valeurs. Toutefois, leur appartenance à des régimes différents pourrait entraîner des divergences fort significatives dans l'avenir. Si, d'un côté, il est devenu à la mode de parler de «mondialisation des marchés», on se doit aussi de considérer le problème croissant de la régionalisation, à savoir ses effets protectionnistes, sanctionnée par le GATT malgré ses objectifs. Selon la théorie de la «triade», le Canada et l'Europe font partie de deux blocs qu'il faut percevoir plutôt sous un angle de protectionnisme et de concurrence que de complémentarité. Cet état de fait est à l'origine de tendances au Canada et en Europe qui risquent de creuser entre eux l'écart déjà assez grand.

D'emblée, les rapports économiques entre les deux partenaires ne sont déjà pas très significatifs, pour ne pas dire marginaux. Les tentatives de diversification initiées et menées par le gouvernement Trudeau¹¹ n'avaient cependant pas donné les résultats escomptés. L'évolution du commerce extérieur du Canada dans le contexte de la triade est éloquent à ce sujet. Le tableau 1 démontre que dans le domaine de l'exportation, la croissance générale variait selon la région. La croissance vers les États-Unis est ici la plus significative, suivi de celle du Bassin du Pacifique, tandis que celle de l'Europe intégrée n'occupe que le troisième rang.

Tableau 1

Exportations du Canada vers des régions spécifiques en 1984 et 1993¹²
(en millions de dollars)

Région/Année	1984	1993	Index (1984=100)
États-Unis	84.928	150.542	177
Union européenne	7.302	11.074	151
Pays du Pacifique	9.980	16.282	163

Afin de rendre ces chiffres plus palpables, on peut tenter de comparer la valeur globale des biens exportés vers les deux autres régions pour chaque dollar canadien exporté vers l'Europe.

11. Pour un bilan des efforts canadiens de diversification dans le cadre de la Troisième Option, voir Panayotis SOLDATOS, *op. cit.*, pp. 17-28.

12. Statistique Canada, n° 65-202, *Exportations, commerce de marchandises* 1993, p.6.

Tableau 2
Rapports entre les régions de destination

Région/Année	1984	1993	1995
États-Unis	11,63:1	13,59:1	14,06:1
Pays du Pacifique	1,36:1	1,47:1	n.d.

Les ratios du tableau 2 démontrent qu'en 1984, pour chaque dollar exporté vers l'Europe, 11,63 dollars allaient vers les États-Unis; en 1993, le rapport s'élevait à 13,59:1 et traduit, toute proportion gardée, un net recul des exportations vers l'Europe. À un moindre niveau, la tendance est la même pour la région du Pacifique. La conclusion est donc simple: malgré une certaine croissance des exportations canadiennes vers l'Europe, les deux autres régions ont connu une croissance plus accentuée.

Tableau 3
Importations canadiennes de régions spécifiques en 1984 et 1993
(en millions de dollars)¹³

Région/Année	1984	1993	Index (1984=100)
États-Unis	66.466	113.843	171
Union européenne	8.930	14.808	166
Pays du Pacifique	11.306	24.549	217

Ici encore, la même tendance se dessine malgré l'importance relative des importations d'origine américaine qui diminuait en passant de 3,28 fois le volume des deux autres régions prises ensemble à 2,89 fois. En effectuant le calcul précédent, on obtient les ratios suivants:

Tableau 4
Rapports entre les régions d'origine

Région/Année	1984	1993	1995
États-Unis	7,44:1	7,69:1	7,92:1
Pays du Pacifique	1,27:1	1,66:1	n.d.

13. *Id.*, n° 65-203, *Importations, commerce de marchandises* 1993, p.6.

Concernant les variations entre ces régions, les chiffres démontrent également que la progression de la croissance, qui est à l'origine de l'écart grandissant entre ces régions et l'Europe, est beaucoup plus élevée pour la région du Pacifique avec 30,71 % par rapport aux États-Unis avec 3,36 %. Pour les importations comme pour les exportations canadiennes, les ratios révèlent des tendances similaires : l'Europe est en perte d'importance d'échanges économiques pour le Canada. Les plus récentes données actuellement disponibles démontrent un renforcement de cette dynamique : entre juillet 1994 et juillet 1995, les États-Unis exportaient vers le Canada pour chaque dollar européen 14,06 dollars et importaient du Canada pour chaque dollar européen 7,92 dollars¹⁴, confirmant ainsi la tendance dégagée plus haut. L'écart entre le Canada et l'Europe croîtra probablement avec l'approfondissement de l'ALÉNA.

À l'heure de la globalisation et de l'interdépendance, un autre indicateur important est celui des investissements, car il permet de mesurer le degré de l'interpénétration des économies. Les données officielles¹⁵ montrent une image semblable où les États-Unis sont de loin le partenaire le plus important quoique, grâce aux liens avec le Royaume-Uni, l'Europe et le Canada conservent des rapports très respectables.

Tableau 5

Investissements directs étrangers au Canada (en pourcentage)

Région/Année	mi-1980	1991/92	1994
États-Unis	75 %	64 %	65 %
Union européenne (dont le Royaume-Uni)	19 %	23(13) %	22(12) %
Japon et autres OCDE	< 3,59 %	9 %	9 %

Si le rapport entre les États-Unis et l'Europe a baissé au cours des dix dernières années de 3,9:1 à 3:1, il demeure que pour chaque dollar européen investi au Canada, les États-Unis en investissent 3. De plus, il faut souligner que le Royaume-Uni compte pour plus de la moitié de l'investissement européen. Il est intéressant de noter également que les investissements des autres pays industrialisés semblent plafonner – malgré la présence du Japon parmi eux – après une forte croissance dans la deuxième moitié des années 80.

14. Calculé sur la base de données tirées de Statistique Canada, n° 65-001, juillet 1995, *Le commerce international de marchandises du Canada*, p. 12. Étant donné la répartition des données, les ratios pour les pays du Pacifique ne peuvent être calculés.

15. Les données traitées dans les tableaux 5 à 7 proviennent de Statistique Canada, n° 65-202, *Bilan des investissements internationaux du Canada, Données historiques, 1926 à 1992*, et *Bilan des investissements internationaux du Canada 1994*. Les données n'étant pas présentées selon les mêmes critères que pour le commerce international, la comptabilité en est affectée.

Tableau 6
Investissements directs canadiens à l'étranger (en pourcentage)

Région/Année	mi-1980	1991/92	1994
États-Unis	69 % (1984)	58 %	54 %
Union européenne (dont le Royaume-Uni)	< 11 %	21(13) %	20(10) %
Japon et autres OCDE		5 %	7 %

Alors que les capitaux investis au Canada proviennent à 96 % des pays industrialisés, le tableau 6 montre que le Canada lui-même n'effectue que 81 % de ces investissements dans cette partie du monde. Encore une fois le Royaume-Uni est le principal bénéficiaire des capitaux par rapport à l'ensemble de l'Europe et ce, dans une proportion de 50 %. On note cependant que si les deux tiers de l'investissement étranger au Canada proviennent des États-Unis, le Canada n'y investit qu'un peu plus de 50 % de ses capitaux. Toutefois, ce qui se cache derrière ces ratios, devient plus clair lorsqu'on compare les volumes totaux de ces transactions.

Tableau 7
Actifs et passifs nets canadiens en 1994 (en milliards de dollars)

Région/année	Actif brut	Passif brut	Solde net	Variation en %*
États-Unis	148	306	-158	+13
Union européenne (dont le Royaume-Uni)	50(26)	146(72)	-96(-48)	+3,8(-6)
Japon et autres OCDE	8	61	-53	légère diminution
TOTAL	296	638	-342	7

* par rapport à 1993

Toute l'ampleur de l'interpénétration des économies américaine et canadienne qui compte pour approximativement 50 %, donc autant que le reste du monde, met davantage en exergue la faiblesse des rapports canado-européens.

B — Les facteurs évolutifs

Parmi les facteurs évolutifs, le manque de profondeur des rapports économiques décrits ci-dessus et l'appartenance à des blocs commerçants différents nous semblent être les plus importants, quoique le conflit autour des ressources naturelles, notamment la tristement célèbre « guerre du flétan » s'ajoute à la problématique.

L'intégration économique de l'Europe occidentale avait commencé dès 1950 avec l'adoption du plan Schuman. Cette intégration allait par la suite être étendue à toutes les sphères d'activités économiques et mener à l'application en 1968 d'un tarif douanier extérieur commun, suivi de l'adoption de l'Acte unique en 1987. Cette dernière initiative, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993, visait à favoriser l'établissement d'un véritable marché intérieur en abolissant toute entrave au commerce et à l'investissement intérieur. Même s'il est impossible de mesurer concrètement l'impact des différentes initiatives intégratives européennes au niveau économique, elles ont fort probablement influencé le gouvernement canadien à s'associer – pour la première fois depuis la signature d'un accord de réciprocité plus d'un siècle plus tôt – par un traité économique à son grand voisin du Sud, en vue d'établir la liberté de circulation des biens et des services d'ici l'an 2005. L'aplanissement des barrières commerciales en Amérique du Nord – bien que déjà moins sévères à certains égards qu'à l'intérieur du Canada – devrait renforcer la dynamique économique au sein de l'ALÉNA et du moins réduire les perspectives d'une augmentation du commerce canado-européen, sinon provoquer un ajustement vers le bas une fois toutes les restrictions au niveau canado-américain levées. La conclusion de l'ALÉNA et le soutien canadien en vue de l'adhésion du Chili démontrent la volonté politique canadienne de continuer dans ce sens. L'Europe a également tenu compte de la déclaration de Jean Chrétien faite en Indonésie, qui confirme son maintien de l'objectif de créer d'ici 2020 une zone de libre-échange transpacifique¹⁶.

Pour en revenir aux commentaires nord-américains sur les affaires européennes, certains arguments relatifs à la « fortification de l'Europe » semblent être remis en question par une étude financée par le Haut-Commissariat canadien au Royaume-Uni. Ainsi, analysant les conditions du marché intérieur européen sur la base des activités d'entreprises canadiennes dans différents domaines, principalement dans le secteur tertiaire, une étude publiée dans le *British Journal of Canadian Studies*, a constaté qu'il est facile de contourner les barrières existantes en se trouvant des partenaires européens ou en s'implantant directement. En outre, elle remarque que l'harmonisation européenne accordée par l'Acte unique dans le domaine, entre autres, des normes industrielles constitue plutôt un avantage parce qu'elle permet une plus

16. Voir « Trading on Trust », *Maclean's*, 28 November 1994, p. 28.

grande pénétration du marché européen¹⁷ sans exiger plus d'efforts des investisseurs étrangers. Aussi est-il permis de conclure que d'autres raisons doivent expliquer l'interpénétration économique relativement faible entre le Canada et l'Europe. Comme celles avancées en 1990 par Granatstein et Bothwell qui, dans leur évaluation des causes de l'échec de l'accord économique de 1976, défendent avec succès les thèses du manque de volonté politique d'Ottawa et de l'absence de motivation dans le milieu canadien des affaires¹⁸.

Du côté européen, on se concentre sur l'intégration de nouveaux membres dans les structures de l'Union européenne ainsi que sur des mesures d'approfondissement, notamment la création de l'union économique et monétaire. Le respect de l'échéancier de ce projet absorbe énormément de capacités d'action. L'Europe est ainsi préoccupée par l'harmonisation de ses politiques économiques, fiscales et monétaires et se concentre sur l'atteinte des quatre critères fixés par le traité de Maastricht et dont le respect est indispensable pour l'obtention du billet d'entrée dans l'union monétaire. Cette préoccupation ne devrait pas changer au cours des prochaines décennies, si l'on regarde la longue liste de demandes d'adhésion à laquelle vient de s'ajouter récemment l'Estonie. Quoique sous l'emprise de certaines frustrations, la perception canadienne qui voit l'eurocentrisme jouer un rôle important dans les rapports canado-européens n'est pas ainsi du tout dépourvue de fondement.

Ces deux ordres du jour assez différents ne représentent donc pas des voies vers une intensification des relations économiques entre le Canada et l'Europe intégrée. Un autre facteur important dans ce contexte est le clivage entre les intérêts européens et canadiens. L'Europe était traditionnellement – et continue à être – surtout intéressée par les ressources naturelles du Canada et à l'exportation de produits finis. Cette divergence d'intérêts qu'on avait déjà tenté en vain de concilier par l'accord de 1976 sur la coopération économique¹⁹ risque de continuer à créer des grands problèmes entre les deux acteurs.

C — Un cas significatif? Le conflit autour de la pêche

En science politique, particulièrement aux États-Unis, l'on se réfère actuellement beaucoup à une fameuse loi kantienne selon laquelle les démocraties tout en étant aussi belliqueuses que les autres types de gouvernement ne se font pas la guerre entre elles. (Les protagonistes de cette loi ont alors tendance à négliger la guerre de 1812/14 ou la considèrent comme l'exemple qui confirme la règle.) Pour David Haglund, cette loi a été mise à l'épreuve au début de 1995 lorsque des gestes posés de part (arraisonnement illégal d'un

17. Pour plus de détails, voir Peter J. BUCKLEY, C.L. PASS and Kate PRESCOTT, «The Single European Market Initiative: A Perspective from Canadian Companies», in *British Journal of Canadian Studies*, Vol. 10, N° 1, 1995, pp. 77-86, *passim*.

18. J.L. GRANATSTEIN and Robert BOTHWELL, *Pirouette: Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, Toronto, University of Toronto Press, 1990, p. 177.

19. Gouvernement du Canada, *Coopération économique, Accord entre le Canada et les Communautés européennes du 6 juillet 1976*, Recueil des traités, 1976, n° 35, Ottawa, 1977.

navire de pêche) et d'autre (envoi d'au moins un navire de guerre, imposition de visas, évocation d'un obscur droit coutumier de la pêche dans les zones contestées) ont déclenché un processus d'escalade qui aurait pu dégénérer. Une conclusion de cet événement est – toujours selon David Haglund – que les démocraties ont tendance à la violence entre elles, lorsqu'il y a des conflits au sujet de ressources se faisant de plus en plus rares²⁰. Et des conflits de ce genre paraissent de plus en plus vraisemblables pour deux raisons. D'une part à cause de l'exploitation souvent irresponsable des ressources. En effet, selon un rapport publié par Greenpeace en mars 1995, les mesures proposées par le Canada paraissent insuffisantes pour sauvegarder et encore moins pour rétablir les populations des espèces en danger ; seul un arrêt total et immédiat de la pêche au flétan pourrait assurer la survie de l'espèce²¹. D'autre part, parce que la trêve signée entre le Canada et l'Union européenne ne dure qu'un an, le mécontentement des pêcheurs espagnols et portugais se fera sans doute sentir à nouveau. Au moment de la rédaction de cette recherche, un accord vient d'être parafé et soumis à la ratification par au moins 39 pays. Selon Radio-Canada, l'Espagne aurait refusé de le signer.

Finalement, ce conflit a démontré l'incapacité de l'Organisation de la Pêche dans l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO) de protéger les espèces menacées. Cette conclusion ne peut guère surprendre eu égard à l'absence d'une capacité de coercition adéquate des décisions prises en son sein. L'absence d'un pouvoir de coercition demeure un des principaux facteurs explicatifs de cette impuissance à assurer la survie à long terme des stocks de poissons. À ce niveau, le Canada est aussi responsable que les autres quatorze pays membres de l'organisation.

D — Les perspectives

Peu d'indices nous permettent de croire à un changement majeur dans ces tendances. Le fait que les économies canadiennes et européennes soient complémentaires dans la mesure où l'Europe a besoin des matières premières canadiennes pour ensuite y exporter les produits finis, constitue un type de relations similaire à celui que l'on retrouve entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement. Le Canada s'oppose avec raison à de telles relations, mais – hormis quelques alliances stratégiques dans le domaine des entreprises multinationales – cette dynamique générale ne devrait pas changer significativement. De plus, chacun des deux acteurs s'est engagé dans la voie du régionalisme, ce qui risque d'aliéner davantage des relations déjà marginales.

20. David G. HAGLUND, *op. cit.*

21. «Wenn Kabeljau, Rotarsch und Heilbut verschwinden/Ein Hintergrundbericht von Greenpeace», in *Frankfurter Rundschau*, 23 März 1995, p. 12, (Dokumentation).

E — Le Canada, l'Europe et le reste du monde

À cause de la fréquente et presque rituelle mise en exergue des vertus du commerce libéré de toute entrave et de l'économie de marché en général, il est relativement facile de comprendre qu'il y a un écart considérable entre la parole et l'action – et cela des deux côtés de l'océan Atlantique. L'Europe continuera sa route vers l'intégration économique et monétaire en admettant en son sein une bonne partie des candidats qui s'y porteront volontaires. Par conséquent le Canada, qui a tenté à plusieurs reprises de contrebalancer l'Union européenne par des coalitions de circonstance, soit dans le groupe «Cairns» ou avec la quasidéfunte AELE²², n'aura plus de partenaire de coalition du moins en Europe.

Divisés entre eux, sensibles à leurs intérêts à court terme et peu respectueux de leurs propres idéaux, les Européens et les Canadiens seront donc peu portés à prendre la voie d'une réelle et globale abolition des entraves aux échanges économiques ou encore celle d'un nouvel ordre économique mondial qui s'en prendrait aux déséquilibres entre les riches et les pauvres.

Si ce bref et sommaire bilan économique est assez pessimiste, un regard sur le dernier domaine de cette recherche, celui de la sécurité, l'est un peu moins, sans toutefois ouvrir la voie à l'euphorie.

III – La sécurité

A — La relation privilégiée

Le Canada et l'Europe peuvent s'estimer chanceux : certains chercheurs ont évalué le nombre de conflits armés à plus de 250²³ depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale et aucun des deux n'y était impliqué comme participant actif ou encore l'un contre l'autre. Non seulement la paix entre les deux entités peut être considérée comme stable dans la mesure où le recours à la violence paraît impensable, mais encore toutes les deux font partie d'un pacte de sécurité largement considéré comme le plus performant de toute l'Histoire et de surcroît suscité, entre autres, par des politiciens canadiens²⁴. Pour les deux acteurs, la sécurité extérieure passe indubitablement par l'OTAN. Après chaque sommet de l'OTAN, les dirigeants des deux côtés prennent soin de le réitérer. Toutefois, en Europe comme au Canada existent des dynamiques plus centrifuges que centripètes dont il ne faut pas sous-estimer le potentiel.

22. Voir par exemple Andrew F. COOPER, *op. cit.*, pp. 159-160.

23. Voir Frank R. PFETSCH, *Konflikte seit 1945*, Freiburg (RFA), 1991.

24. Pour plus de détails, voir Paul LÉTOURNEAU, «Les motivations originales du Canada lors de la création de l'OTAN (1948-1950)», in Paul Létourneau (sous la direction de), *Le Canada et l'OTAN après 40 ans 1949-1989*, Québec, Centre québécois de relations internationales, Université Laval, 1992, p. 50.

B — Les facteurs évolutifs

Comme le couplage de la sécurité euro-canadienne passe par l'OTAN, il faudrait évaluer son avenir à la lumière des développements des politiques nationales européennes des pays respectifs qui en font partie. La question à se poser est donc celle sur les attitudes du Canada et de l'Europe à l'égard de l'OTAN.

Le Canada prépare-t-il son retrait de l'OTAN? Du côté canadien, il faut noter le retrait supposé définitif de la présence militaire canadienne dans le cadre de l'OTAN du continent européen. Cette décision ne venait pas toutefois sans des signes précurseurs. Si le Canada avait, dans son Livre blanc de 1987, annoncé son intention d'un retrait partiel de ses troupes en Europe, il voulait tout de même y maintenir une présence substantielle, voire renforcer ses troupes en Allemagne jusqu'au niveau d'une division. Le budget de 1989 a mis fin à ces projets en donnant les premiers signes d'une réduction de la contribution canadienne à travers l'annulation de plusieurs programmes d'équipement militaire. La déclaration sur la politique de défense de septembre 1991 projetait la réduction de l'armée de terre canadienne en Europe à environ 1100 soldats pour 1995. L'armée de l'air serait rapatriée et les deux bases en Allemagne fermées. Le budget présenté en avril 1992 rendait toutefois clair que même cet engagement réduit ne pouvait être maintenu. Pour des raisons budgétaires, le projet des 1100 soldats en Europe fut annulé et le retrait de l'Allemagne anticipé d'un an. Cette évolution et son caractère unilatéral soulevaient des questions auprès des partenaires européens au sein de l'OTAN quant à l'engagement canadien dans la défense de l'Europe²⁵.

Malgré le rapatriement du contingent canadien, qui ne signifie pas le retrait canadien de l'OTAN, les mesures unilatérales prises par le Canada fait écho à un style de comportement répandu au sein de l'Alliance. Sous l'administration Kennedy la stratégie de la « riposte graduée²⁶ », qui souleva le spectre du retrait américain, fut plus ou moins imposée par le secrétaire à la défense américaine d'alors, Robert S. McNamara. De son côté, le couple franco-allemand surprit ses partenaires plus d'une fois par son projet de construire l'identité européenne en matière de sécurité et de défense (IESD). D'une certaine manière, on peut arguer que le style unilatéral canadien ne faisait que rappeler la mauvaise communication prévalant à l'OTAN ou que le Canada ne suivait que la tendance générale de réduire les effectifs militaires à cause de la fin de la guerre froide. Néanmoins, une adhésion plus rigoureuse au principe de « transparence²⁷ » par tous les pays membres de l'OTAN assainirait sans doute

25. Voir Paul LÉTOURNEAU, « Kanadas Rückzug aus der NATO? » in *Europa-Archiv* 11/1992, Bonn, *passim*.

26. Voir William W. KAUFMANN, *The McNamara Strategy*, New York, Harper & Row, 1964, *passim*.

27. Pour un appel à la transparence dans les relations transatlantiques, voir José Manuel Durão BARROSO, « The Transatlantic Partnership in the New European Security Context », *NATO Review*, September 1995, p. 4.

les relations interalliées et éviterait des conflits superflus. La volonté du Canada à remplir ses responsabilités au sein de l'OTAN continue et se traduit toujours par le déploiement de son bataillon en Norvège et de ses forces aériennes et navales dans l'Atlantique ; par sa participation au système AWACS et dans des missions de vérifications de réductions et d'éliminations des armements et par la mise à la disposition des sites et des bases d'entraînement au Canada à ses alliés européens.

En somme, malgré quelques remous initiaux du côté européen²⁸, le Canada continue à être considéré sans réserves comme un allié clé respectueux envers ses obligations. Cette perception européenne a été réanimée par l'engagement canadien dans les opérations de rétablissement et de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie. Toutefois, cet engagement vise moins à fournir des garanties de sécurité que d'alléger les craintes européennes relatives à la réduction précipitée de la présence militaire américaine sur le vieux continent. Il est prévisible, sans être trop audacieux, que la réaction européenne ne serait pas la même si les États-Unis se retiraient ou projetaient de le faire.

L'Europe est-elle en train de se retirer de l'OTAN ? Depuis que le conseil des ministres des pays membres de l'UEO a décidé les 26 et 27 octobre 1987 la «plate-forme des intérêts européens de sécurité²⁹» et explicitement reconnu que l'intégration européenne demeurerait incomplète sans une politique de défense et de sécurité, les pays européens ont lentement emprunté la voie vers la «Politique extérieure et de sécurité commune (PESC)». Celle-ci constitue depuis les traités de Maastricht, en vigueur depuis fin 1993, un des trois piliers de l'Union européenne. La revivification de l'Union de l'Europe occidentale, la création du Corps européen et d'autres initiatives plus récentes exprimant la volonté européenne de s'affirmer davantage dans le domaine de la sécurité et de la défense avaient initialement été accueillies avec réticence, voire hostilité de la part des États-Unis. Avec l'avènement du président Clinton au pouvoir, l'attitude américaine s'est beaucoup adoucie.

IV – Les perspectives

A — L'ordre du jour international actuel

Dans un monde en mutation avec une vitesse jusqu'à maintenant inconnue, l'ordre du jour international dans le domaine de la sécurité est bien rempli : la réforme des Nations Unies, le processus de paix au Proche-Orient, le processus de paix dans l'ex-Yougoslavie, le rétablissement de la démocratie en Haïti et la question épineuse de l'extension de l'OTAN, pour ne mentionner que ceux-là. Dans la foulée des événements reliés à ces domaines, un autre drame qui implique la capacité du Canada et de l'Europe d'agir conjointement

28. Voir «Londres demande du Canada le maintien de sa présence militaire en Europe», *La Presse*, Montréal, 29 février 1992.

29. Repris dans *Europa-Archiv*, vol. 42, n° 22, November 1987, p. D613.

sur le plan mondial, passe presque inaperçu. Il fait quotidiennement des milliers de victimes et frappe surtout des pays en voie de développement qui sont ou étaient récemment les théâtres de guerres civiles. Les centaines de milliers de mines antipersonnel qui s'y trouvent constituent encore un défi majeur non seulement sur le plan de la sécurité, mais également sur les plans économique et humanitaire.

B — Les efforts canado-européens et la révision de la Convention des Nations Unies sur les armes conventionnelles particulièrement cruelles (ccw)

Signée en 1980 sous l'égide des Nations Unies et entrée en vigueur en 1983, cette convention vise à limiter la guerre conventionnelle à des armes moins inhumaines. Quatre protocoles tentent de limiter – et dans quelques cas rares même de prohiber – l'utilisation d'armes considérées comme étant particulièrement cruelles ou non discriminatoires, telles que les grenades à fragmentation non détectables par les rayons X (protocole i), tandis que le protocole III interdit l'emploi d'armes incendiaires contre des objets non militaires³⁰. En 1993 le Canada appuyait conjointement avec la Suède la résolution UNGA 48/79, intitulée *Convention on Prohibitions or Restrictions on the Use of Certain Conventional Weapons Which May Be Deemed to Be Excessively Injurious or to Have Indiscriminate Effects* qui fut adoptée par un vote de 162-0-3³¹. Cette résolution visait à inciter d'autres pays à signer et à ratifier la ccw sans beaucoup de succès. En mai 1995, seulement 49 pays avaient signé et ratifié la convention permettant ainsi leur participation à son réexamen en septembre-octobre 1995. La conférence tenue à Vienne sous la présidence du suédois Johan Molander ne produisit cependant que des résultats extrêmement décevants. Seul un protocole relatif à la prohibition des armes laser aveuglantes a été signé, lequel avait été soumis à la dernière heure par le pays hôte, l'Autriche³².

Pour ce qui est des mines antipersonnel, la conférence fut un échec cuisant. Le projet de protocole avancé par les pays occidentaux, dont le Canada et l'Union européenne, échoua en raison de l'opposition de certains pays du tiers monde. Ce projet visait à rendre plus contraignantes des parties importantes du protocole en vigueur. Il comportait l'extension de la ccw aux conflits internes et l'établissement d'un régime de vérification (y compris des commissions d'enquête). Plus particulièrement ce projet envisageait 1) l'entourage et le marquage des champs de mines créés manuellement ou à partir de véhicules ; 2) l'équipement des mines lancées par avion ou artillerie par un

30. Pour plus de détails, voir Günther GILLESSEN, «Das Verbot besonders grausamer Waffen Vorbereitungen zur Überprüfung des UN-Waffenabkommens», *Internationale Politik*, 8, 1995, Bonn, pp. 47, 48.

31. Jane BOULDEN and David COX, *The Guide to Canadian Policies on International Peace and Security*, Kingston, Ont., 1994, p. 49.

32. Information de Jill Sinclair, MAECE, Ottawa.

dispositif d'autodestruction ; 3) un contenu minimal de 8 g de fer afin d'être détectables par les détecteurs de métal ; 4) l'interdiction de la production, de l'utilisation et de l'exportation des autres types de mines ; 5) l'aide à la reconversion par les pays industrialisés.

L'opposition à ce projet vint de la Chine, de l'Inde, du Pakistan et du Mexique, qui n'étaient pas prêts à renoncer à la production et à l'exportation de ces mines en plastique. La Russie s'y joignit éventuellement. Le raisonnement des pays opposés portait pour l'essentiel sur deux arguments : 1) le droit à la légitime défense selon l'article 51 de la charte des Nations Unies et 2) les revenus d'exportations.

Ces deux arguments méritent un bref commentaire. Le premier argument est hautement contestable car d'après le rapport du SIPRI, publié le 15 juin 1995 à Stockholm, 31 conflits armés se déroulent actuellement, dont aucune guerre classique entre des pays souverains. De plus, la démarche occidentale visait l'extension de la convention au-delà des guerres classiques, donc à des guerres civiles qui semblent marquer l'ère de l'après-guerre froide. Par ailleurs, en 1994, les États-Unis dominaient en matière d'exportation d'armes avec 55 % du marché mondial, suivis de l'Allemagne (14,5 %) et de la Grande-Bretagne (>7,25 %). La Chine était quatrième et la Russie cinquième avec 3,9 %³³. Ces données indiquent qu'en écartant toute autre considération, les pays industrialisés auraient eu plus de raisons que les opposants à ce projet d'évoquer cet argument. À la lumière de ces faits, on pourrait donc affirmer que l'échec est essentiellement le résultat d'un manque de volonté politique.

Selon M. Bob Lawson du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieure (MAECE) du Canada, les pays occidentaux se préparent en vue de continuer les négociations à partir de janvier 1996. Actuellement dans les pays occidentaux, la pression politique provient beaucoup des ONG, entraînant ainsi la lenteur du processus de mise en œuvre. Il est toutefois difficile de prédire dans quelle mesure leurs objectifs relativement harmonieux pourront influencer les pays hésitant à adopter une position plus humanitaire envers ce problème³⁴.

Cette problématique démontre que si la coopération entre les pays industrialisés est une condition *sine qua non*, elle n'est toutefois pas suffisante pour faire avancer certains dossiers de façon significative, ce qui ne devrait surprendre personne. Par contre, le fait le plus surprenant et difficilement explicable dans cette matière est l'absence à la table des négociations de quatre pays les plus frappés par cette tragédie, à savoir le Cambodge, l'Afghanistan, l'Angola et le Mozambique.

33. Données de *Frankfurter Rundschau*, 16 juin 1995.

34. Entrevue téléphonique du 14 novembre 1995.

C — La perspective générale

Le Canada a toujours mis de l'avant l'atlantisme depuis que la Grande-Bretagne a cessé d'assurer sa sécurité extérieure et par crainte de se voir coincé par les États-Unis sur le continent nord-américain. Malgré son intérêt pour cette doctrine, le Canada se retrouve actuellement dans une situation peu enviable : si l'Europe a au moins théoriquement la capacité de devenir un partenaire égal des États-Unis, ce n'est certainement pas le cas pour le Canada. Ainsi le pronostic, plutôt pessimiste, de Fortmann-Létourneau semble se confirmer surtout si on place dans un cadre plus large les problèmes que pourraient susciter les décisions unilatérales canadiennes (comme sur le retrait des troupes) : « (...) growing interest in the Europeanization of the defence of Western Europe and Canada's potential isolation between the American and the European elements of the Alliance. The prospect of an exclusive dialogue with its giant neighbour, which Canadian diplomacy sought to avoid through the creation of NATO, may well re-emerge, more pressing than ever³⁵. » Sans doute en raison de l'absence d'options viables, le Canada ne semble toutefois pas accorder une très grande attention à ce dilemme. Mais en Europe, il n'y a aucun doute sur la détermination canadienne de contribuer à la sauvegarde du monde occidental et de ses valeurs. Il semble que cela suffit aux Européens.

En résumé, les tendances européenne et canadienne vers une plus forte régionalisation de leur sécurité est amortie par leur appartenance continue à l'OTAN, dont l'existence ne semble pas remise en cause malgré quelques crises en son sein.

Conclusion

La récente évolution souligne que les liens historiques ne constituent pas une base assez profonde et solide pour anticiper en soi d'excellents rapports entre l'Europe et le Canada. Les tendances divergentes sont trop visibles pour passer inaperçues. Pour un Européen, il semble donc être clair que l'accent de la politique étrangère canadienne future sera mis thématiquement sur l'économie et par conséquent géographiquement sur l'Asie et l'Amérique ; la création d'un secrétariat d'État pour l'Amérique latine en est une expression vive³⁶. Ni au Canada ni en Europe retrouve-t-on des indices majeurs indiquant un

35. Paul LÉTOURNEAU and Michel FORTMANN, « Canadian Defence and Security Policy » in Harold P. KLEPAK and Paul LÉTOURNEAU, *Defence and Security: Eleven National Approaches*, Montreal, Meridien, 1990, p. 31.

36. Voir à cet effet la déclaration 94/17 du ministre Ouellet, *op. cit.*, p. 12 ; et Gouvernement du Canada, « Notes pour une allocution de l'Honorable Roy MacLaren, ministre du Commerce international, prononcée à l'occasion du colloque Canada-Union européenne », le 28 octobre 1994 à Toronto, Déclaration 94/67, p. 2 ; Gouvernement du Canada, « Notes pour une allocution de l'Honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères à l'occasion du débat sur l'examen de la politique étrangère du Canada », le 15 mars 1994, à Ottawa, Déclaration 94/7, p. 12.

renversement de cette tendance. Comme nous avons tenté de le démontrer, cette aliénation des rapports canado-européens semble progresser malgré l'appartenance des acteurs à une communauté de valeurs et de liens historiques. Cette appartenance ne suffit toutefois pas pour éviter l'éclatement de conflits. L'exemple du conflit persistant autour de la pêche témoigne des problèmes rattachés à l'absence d'un régime de coordination incluant le règlement de conflits commerciaux non seulement entre le Canada et l'Europe, mais également entre ces derniers et les États-Unis. Le Canada semble être conscient de cette lacune, puisque le premier ministre Jean Chrétien avait proposé en décembre 1994 la conclusion d'un Accord sur le libre-échange nord-atlantique. Malheureusement, les Européens ont refusé cette offre en rappelant les difficultés autour des négociations du GATT. Le refus européen n'était pas catégorique, puisque le projet d'une zone de libre-échange transatlantique fut débattu lors d'un sommet entre le président américain Clinton et le président européen Gonzalez en décembre 1995³⁷. Une conférence préparatoire avait eu lieu les 11 et 12 novembre 1995 à Séville, en Espagne, entre des représentants des patronats européen et américain sur invitation du secrétaire américain au commerce pour la préparation de ce projet³⁸. En définitive, si le Canada ne fait pas attention, une fois de plus il aura suggéré la création d'un régime international pour se voir reléguer par la suite au deuxième rang. Ce qui laisse peu de chances à un avenir marqué par une «relation privilégiée» digne de ce nom entre le Canada et l'Europe ...

37. Entrevue avec un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères à Ottawa, le 20 octobre 1995.

38. «Abat tre d'urgence les frontières au commerce entre les EU et l'Europe», *La Presse*, Montréal, 13 novembre 1995.

ANNEXE

Les rapports canado-européens :
cadre institutionnel et perspectives

RELATIONS CANADO-EUROPÉENNES	TYPE DE GOUVERNEMENT	BIEN-ÊTRE ÉCONOMIQUE	SÉCURITÉ
Éléments constitutifs des relations privilégiées	Démocraties parlementaires, respect des droits de la personne et des minorités, libertés de presse et d'association, égalité	Canada et UE : économie de marché Canada : pays commerçant UE : bloc commerçant	Canada et UE : ONU, OTAN, OSCE
Facteurs de changement: 1) appartenance à différentes organisations, 2) objectifs/attitudes divergents	Canada : décentralisation du fédéral Europe : démocratisation de l'intégration européenne	Canada et UE : OMC, GATT, Trips Canada : 1) orientation vers le continent américain ; 2) bassin du Pacifique (APEC) UE : 1) réforme Maastricht, 2) intégration de nouveaux membres	Canada : NORAD UE : UEO
Perspectives pour l'avenir	Facteur stable permettant une continuation des règlements de conflits sans recourir à la violence	Théorie de la Triade : appartenance des deux acteurs à deux blocs concurrentiels	Canada : pas de changement majeur prévisible UE : engagé dans la mise en œuvre de la PESC/IESD